

# Bienvenue



# Grand Nancy Thermal

Pourquoi nous sommes-nous opposés ?

La procédure judiciaire

Résultats de la médiation

Bilan financier

**Vos questions**



# Grand Nancy Thermal

**Pourquoi nous sommes-nous opposés au contrat signé en 2018 par la Métropole du Grand Nancy ?**





**Perte de la piscine Louison Bobet**  
Site populaire et accessible à tous

**Les équipements**



**Capacité d'accueil moindre**  
Bassin de 50 m plus petit



**Piscine Ronde**  
Sortie du pôle aquatique du Grand Nancy



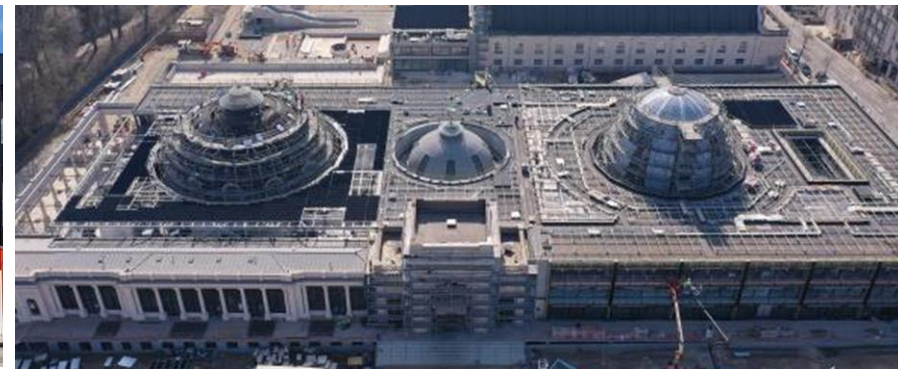
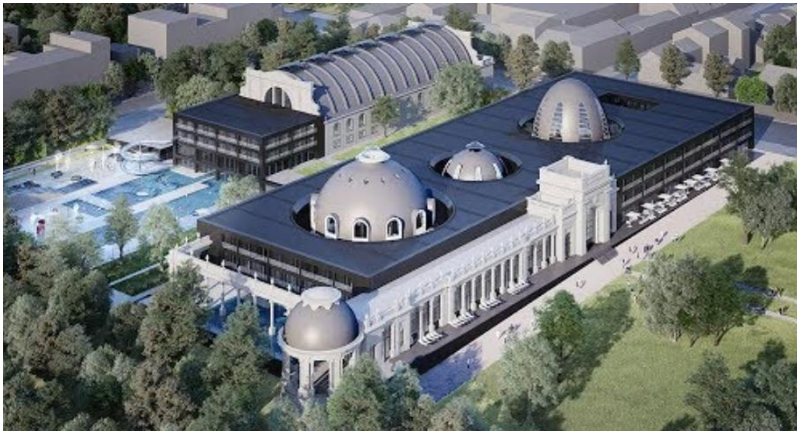
**Les tarifs d'entrée à la piscine olympique et à l'espace aquatique augmentent de 20 à 160 %.**



## **Piscine Ronde**

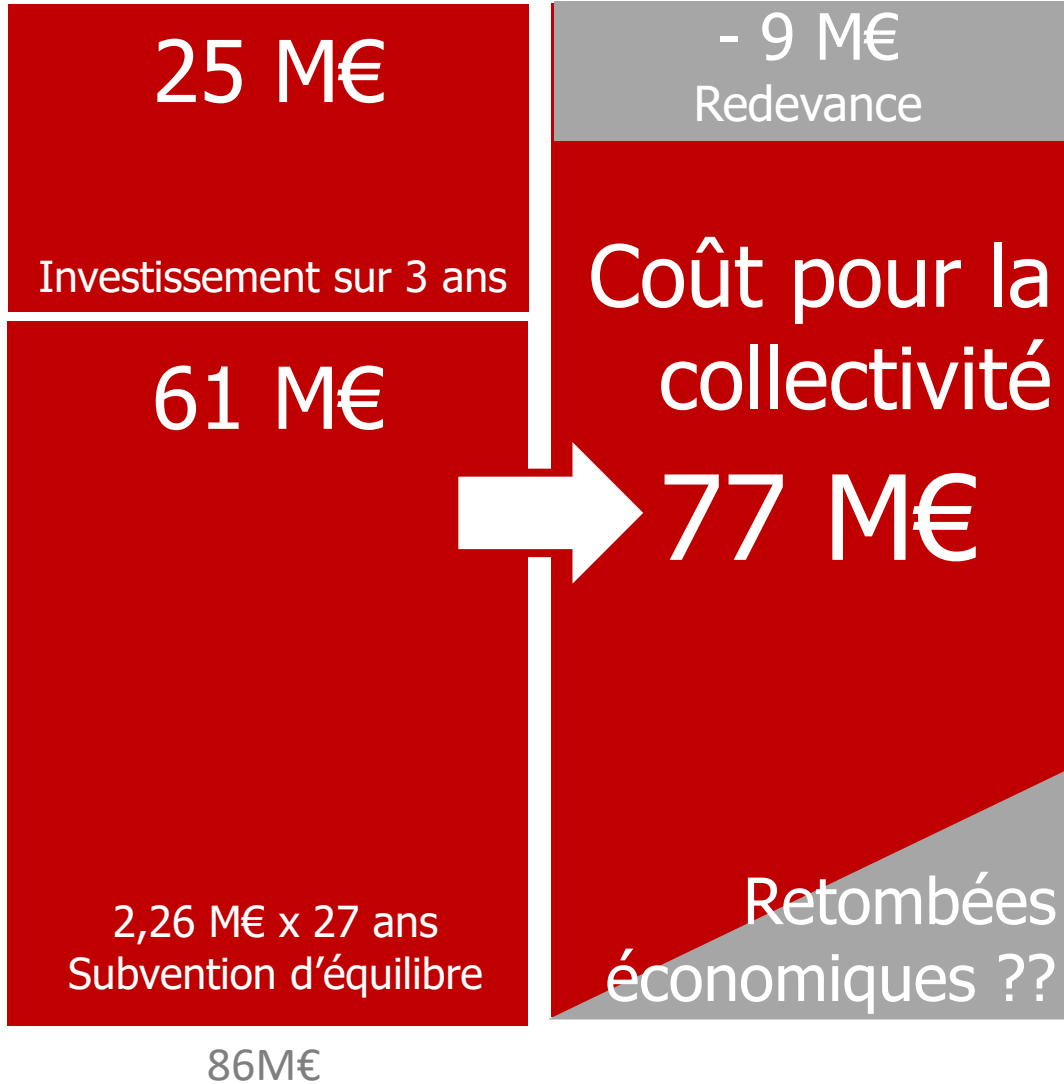
**Tarif de 4,60 € passe à 16,00 € les deux heures**

## **Les tarifs**

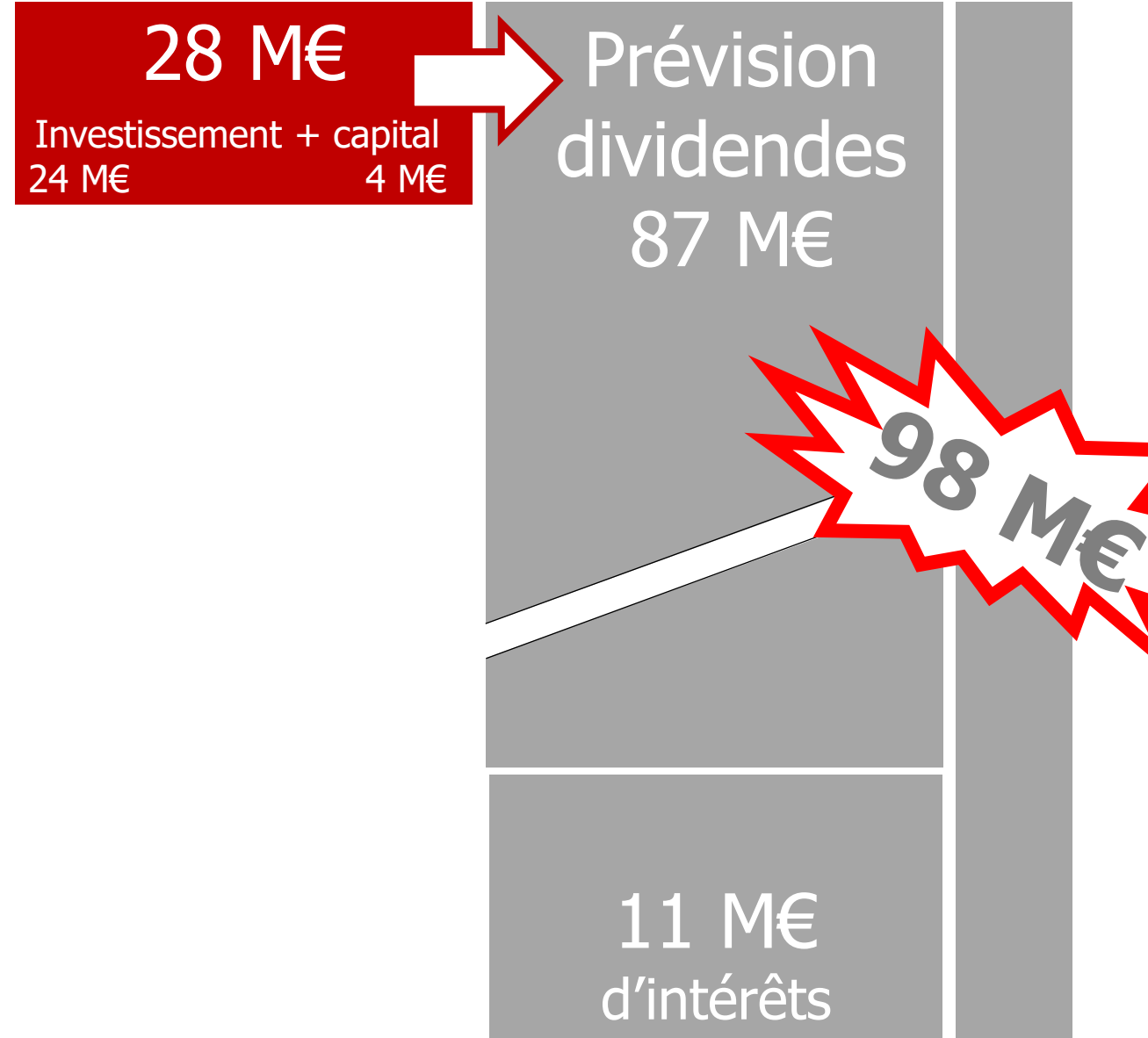


**Intégration du projet architectural dans le quartier Art Nouveau**

## PUBLIC – Grand Nancy



## PRIVÉ – Actionnaires GNTD



## Le montage financier

GNTD : Valvital (concessionnaire) – Fonds d'investissement OMNES - Bouygues

# Grand Nancy Thermal

## La procédure judiciaire





Avril 2016	Juillet 2018	Sept. 2018	Févr. 2019	Mars 2019	Mars 2020	Juillet 2021	Oct. 2021
<p>Vote du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace sport et loisirs réduit,</li> <li>- Espaces bien-être, santé et thermal,</li> <li>- Activités commerciales.</li> </ul> <p>Gestion privée.</p> <p>-----</p> <p>Le service aux habitants sacrifié sur l'autel de «l'attractivité».</p> <p>-----</p> <p>Articles, pétition.</p>	<p>Vote du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valvital (exploitation),</li> <li>- Bouygues (construction),</li> <li>- OMNES (financement).</li> </ul> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarifs en hausse.</li> <li>- Subventions excessives.</li> <li>- Dividendes exorbitants.</li> <li>- Saccage patrimonial.</li> </ul> <p>-----</p> <p>Opération commerciale, immobilière et financière.</p>	<p>Nous décidons de lancer une procédure judiciaire, rejoints par une conseillère municipale de Nancy et trois élus de la Métropole.</p> <p>-----</p> <p>Première étape : recours gracieux contre la délibération.</p> <p>-----</p> <p>Recours rejeté par le président de la Métropole.</p>	<p>Recours en annulation du contrat auprès du tribunal administratif.</p> <p>-----</p> <p>Irrégularités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention d'investissement exclue par la délibération.</li> <li>- Valvital aurait dû être exclu de la négociation.</li> <li>- Subvention de fonctionnement irrégulière.</li> </ul>	<p>Le président de la Métropole a refusé de nous communiquer des documents, malgré l'injonction de la CADA.</p> <p>-----</p> <p>Requête auprès du TA contre ce refus.</p> <p>-----</p> <p>Le TA nous donne raison et condamne la Métropole.</p>	<p>Malgré le recours, les travaux ont été engagés et avancent.</p> <p>-----</p> <p>Recours en référé pour suspendre les travaux.</p> <p>-----</p> <p>Le TA ne nous suit pas ; il permet la poursuite des travaux.</p>	<p>Le TA résilie le contrat à compter de la fin des travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les subventions sont illégales.</li> <li>- Valvital aurait dû être exclu de la négociation.</li> </ul> <p>-----</p> <p>Valide la phase construction (4 ans). Annule la phase exploitation (26 ans).</p> <p>-----</p> <p>Métropole et concessionnaire font appel. Nous aussi (« a minima »)</p>	<p>La présidente de la Cour Administrative d'Appel propose une médiation.</p> <p>5 réunions de négociations.</p>
<b>Avril 2022</b>							<p>Signature d'un protocole d'accord.</p> <p>Fin de la procédure.</p>

# **Grand Nancy Thermal**

## **Résultats de la médiation**

### **Ce que nous avons obtenu et ce que nous n'avons pas obtenu**

**La médiation a regroupé :**

- les requérants  
12 citoyen.ne.s du Grand Nancy, dont 3 élu.e.s ;**
- la Métropole du Grand Nancy ;**
- le concessionnaire (Valvital, Bouygues et le  
fonds d'investissement Omnes Capital)**



# Résultats de la médiation

## Subventions publiques

### Contrat signé en 2018

— En 30 ans, la Métropole versera 86 M€ de subventions publiques à la société concessionnaire Grand Nancy Thermal Développement (GNTD). À déduire : 9 M€ de redevances reversées à la Métropole par le concessionnaire.

**Coût total pour la Métropole : 77 M€.**

— Pendant la même période, l'objectif fixé par les actionnaires de GNTD est de **87 M€ de dividendes (+ 11 M€ d'intérêts).**

Le taux de rendement des investissements (TRI) attendu pour les capitaux propres est de 15 %.

### Ce que nous souhaitons

— Annuler la subvention d'investissement de 25 M€.

— Limiter la contribution annuelle (61 M€ en 27 ans) à la compensation des obligations de service public imposées par la Métropole.

### L'accord

— La société GNTD devient une société d'économie mixte locale (SEML).

La Métropole du Grand Nancy se substitue au fonds d'investissement Omnes Capital et devient **actionnaire de la SEML à 85 %**.

— Pour réaliser cet investissement (remboursé en fin de contrat), **il lui en coûtera 13 M€** (emprunts, indemnité).

— En contrepartie, si les objectifs financiers sont réalisés, **elle percevra 83 M€** de dividendes et intérêts.

— **L'économie de 70 M€** ainsi réalisée par les contribuables permettra de **recupérer une grande partie des 77 M€ de subventions** prévues « à fonds perdus » par le contrat.

# Résultats de la médiation

## Tarifification et accès aux équipements aquatiques

Contrat signé en 2018	Ce que nous souhaitons	L'accord
<p>— Les tarifs d'entrée à la piscine olympique et aux bassins extérieurs <b>augmentent de 20 à 160 %</b>.</p> <p>— La piscine ronde fait partie de l'espace « Bien-être », l'entrée est à <b>16 € pour deux heures</b>.</p>	<p>— Alignement des tarifs d'accès à Nancy Thermal sur ceux des autres piscines du Grand Nancy.</p> <p>— Intégration de la piscine ronde dans l'espace « Sports et loisirs » (piscine olympique et bassins extérieurs), au tarif de celui-ci.</p>	<p>— Pour les résidents du Grand Nancy, <b>alignement des tarifs d'accès à la piscine et aux bassins extérieurs sur ceux des autres piscines</b> : entrée unique, tarifs familles nombreuses, pass 10, tarif groupe 10 accès, pass illimité.</p> <p>— Les tarifs d'entrée 1 € et 2 € pour les petits et adolescents sont étendus à toutes les vacances scolaires.</p> <p>— <b>10 créneaux hebdomadaires de 2 heures pour l'accès à la piscine ronde</b> au tarif des autres piscines du Grand Nancy.</p>

# Résultats de la médiation

## Projet architectural et patrimoine

Contrat signé en 2018

Ce que nous souhaitons

L'accord

— Construction d'une extension au bâtiment historique Lanternier, de type immeuble de bureau, sans respect pour le patrimoine architectural et le quartier Art Nouveau.

— Un projet respectueux du patrimoine architectural, de style Art Nouveau, du site et du quartier environnant.

— Réalisation, aux frais de la Métropole et en concertation avec les requérants, **d'une étude pluridisciplinaire architecturale, paysagère, financière, etc,**

1° pour réaliser un état des lieux des éléments patrimoniaux.

2° pour définir différents scénarios d'aménagement nécessaires à la valorisation du bâtiment Lanternier et à l'intégration de l'ensemble de l'équipement dans le quartier Art Nouveau.

# Résultats de la médiation

## Ce que la médiation a aussi permis

### — **Une gestion publique du site**

En détenant 85% du capital de la SEML, la Métropole du Grand Nancy reprend la main sur la politique tarifaire et sur l'évolution du site, alors qu'elle était liée dans la configuration précédente à un contrat figé pour 30 ans.

### — **Une participation des habitants à la gestion**

Un « comité de suivi » sera mis en place, composé de 3 représentants de la Métropole, 3 représentants du concessionnaire et 6 représentants des requérants.

Dans les trois ans suivant l'ouverture de l'établissement, ces derniers proposeront au comité de suivi un mode de représentation des citoyen·ne·s, usagers et personnels.